



DU
BAPTÊME
À LA
PLÉNITUDE



L'action du Saint-Esprit
en notre temps

JOHN R. W. STOTT

ÉDITIONS
IMPACT

230 rue Lupien,
Trois-Rivières (Québec)
Canada G8T 6W4

1 La promesse de l'Esprit

La vie chrétienne est une vie dans l'Esprit. Cette certitude commune est la joie de tous les chrétiens. Il serait impossible d'être chrétien, et plus encore de vivre et de croître en chrétien sans la grâce bienveillante de l'Esprit de Dieu. Tout ce que nous avons et tout ce que nous sommes, en tant que chrétiens, c'est à lui que nous le devons.

C'est pourquoi chaque croyant fait l'expérience de l'action de l'Esprit-Saint dès les premiers moments de sa vie chrétienne. Pour le chrétien, la vie commence par une nouvelle naissance et la nouvelle naissance est une naissance «de l'Esprit» (Jn. 3.3-8). Il est «l'Esprit de vie» et c'est lui qui donne la vie à nos âmes mortes. Mieux encore, il vient lui-même habiter en nous, et la présence de l'Esprit en nous est le bien commun de tous les enfants de Dieu.

Doit-on dire que Dieu fait de nous ses fils, puis nous donne son Esprit, ou qu'il nous donne «l'Esprit de son Fils» qui fait de nous ses fils? La réponse est que Paul le dit des deux manières. D'une part : «parce que vous êtes fils, Dieu a envoyé dans nos coeurs l'Esprit de son Fils» (Gal. 4.6); d'autre part : «tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu sont fils de Dieu. Car vous n'avez pas reçu un esprit de servitude pour être encore dans la crainte; mais vous avez reçu un esprit d'adoption filiale» (Rom. 8.14,15). D'une manière ou de l'autre, le résultat est le même. *Tous* ceux qui ont l'Esprit de Dieu sont fils de

Dieu, et *tous* ceux qui sont fils de Dieu ont l'Esprit de Dieu. Il est impossible, bien plus, il est inconcevable d'avoir l'Esprit sans être fils ou d'être fils sans avoir l'Esprit. Au surplus, une des actions les plus promptes et les plus merveilleusement permanentes de l'Esprit en nous est de nous assurer que nous sommes fils, en particulier lorsque nous prions. Lorsque nous crions «Abba! Père!» c'est «l'Esprit lui-même qui rend témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu» (Rom. 8.15,16; Gal. 4.6). C'est lui également qui a répandu l'amour de Dieu dans nos coeurs (Rom. 5.5). Paul conclut en affirmant que «si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ, il ne lui appartient pas» (Rom. 8.9; cf. Jude 19).

L'ensemble de ce passage de Romains 8 est d'une grande importance, parce qu'il démontre que dans la pensée de Paul les expressions être «en Christ» et être «dans l'Esprit», avoir «l'Esprit en vous» et «Christ en vous» sont toutes synonymes. Personne, donc, ne peut avoir Christ sans avoir l'Esprit. Jésus lui-même l'a nettement montré dans son discours de la Chambre Haute, en ne faisant aucune distinction entre la «venue à nous» des trois Personnes de la Trinité. Il a dit «je viendrai»; «nous (le Père et le Fils) viendrons» et «le consolateur viendra» (Jn. 14.18-23; 16.7,8).

Lorsque l'Esprit est venu habiter en nous et que notre corps est devenu son temple (I Cor. 6.19,20) son oeuvre de sanctification commence. En bref, son action consiste à la fois à nous révéler Christ et à former Christ en nous, de façon à nous faire croître constamment dans la connaissance de Christ et dans notre ressemblance à Christ (voir, par ex. Eph. 1.17; Gal. 4.19; II Cor. 3.18). C'est par la puissance de l'Esprit en nous que les désirs mauvais de notre nature déchue sont contenus et que les bons fruits de notre personnalité chrétienne sont produits (Gal. 5.16-25). L'Esprit n'est d'ailleurs pas une sorte de bien personnel agissant seulement dans le chrétien en tant qu'individu; il nous unit aussi à l'Eglise, corps de Christ, ce qui fait que la communion chrétienne est «la communion du Saint-Esprit», et le culte chrétien un culte en

Esprit, ou par l'Esprit (voir, par ex. Phil. 2.1; 3.3). C'est lui également qui, à travers nous, va vers d'autres, nous incitant à témoigner pour Christ et nous équipant des dons nécessaires pour le service auquel il nous appelle. Au surplus, il est appelé «le garant de notre héritage» (Eph. 1.13,14), car sa présence en nous est à la fois le gage et l'avant-goût du ciel. Et au dernier jour il interviendra pour rendre la vie à nos corps mortels (Rom. 8.11).

Cette rapide revue des principales actions de l'Esprit dans la vie d'un chrétien devrait suffire à montrer que, depuis son début même jusqu'à son terme, notre existence en tant que chrétiens est sous la dépendance du Saint-Esprit, de l'Esprit, écrit Paul, «qui nous a été donné» (Rom. 5.5). Sur ce point, je l'espère et je le crois, tous les chrétiens sont d'accord.

Mais ce «don» de l'Esprit qui nous est promis est-il la même chose que le «baptême» du Saint-Esprit? C'est ici que les convictions diffèrent. Les uns disent «oui», les autres «non». Ceux qui disent «non», qui croient que le «don» et le «baptême» sont distincts, enseignent en conséquence que le «baptême» est une seconde expérience, plus tardive, même si, idéalement au moins, elle suit de près la première. Par contre, ceux qui pensent que les deux ne font qu'un, et qu'avoir été «baptisé» de l'Esprit est une figure de langage frappante pour dire avoir «reçu» l'Esprit, considèrent ce «baptême» comme quelque chose qui a été donné à tous les chrétiens. Cette position est la mienne et je vais tout à l'heure exposer ce qui constitue, à mon sens, son fondement biblique.

Il ne s'agit nullement ici d'une futile querelle de mots, comme un coup d'oeil superficiel pourrait le faire croire, mais bien au contraire d'une question entraînant des conséquences sérieuses pour notre compréhension de ce que doit être notre pèlerinage chrétien aussi bien que pour notre action auprès des autres. Il convient donc que nous examinions quelques textes bibliques importants qui se rapportent à cette question. Mais il nous faut auparavant mettre en place le cadre de notre discussion.

Il est toujours important lorsqu'on étudie la Bible

d'interpréter un texte dans son contexte. Plus le contexte est large, plus notre interprétation a de chances d'être correcte. Le plus large de tous les contextes est la Bible dans son ensemble. Nous pensons que toute la Bible est la Parole de Dieu écrite. Donc, puisque Dieu ne se contredit pas, nous croyons en outre que la Bible est une révélation divine cohérente. Nous ne devons jamais «expliquer un passage de la Bible d'une manière qui le mette en contradiction avec un autre» (cf. les trente-neuf articles de l'Eglise d'Angleterre, art. 20), mais au contraire interpréter chaque écrit à la lumière de toute l'Ecriture.

Si nous appliquons ce principe à notre étude concernant ce qu'est le «baptême de l'Esprit» nous notons en premier lieu que le terme figure exclusivement dans le Nouveau Testament (où on le rencontre sept fois), mais qu'il est aussi l'aboutissement d'une espérance exprimée dans l'Ancien Testament, généralement sous la forme d'une promesse faite par Dieu de «répandre» son Esprit. Et l'apôtre Pierre, dans son sermon du jour de la Pentecôte, a explicitement identifié l'«effusion» de l'Esprit (promise par Joël) avec le «baptême» de l'Esprit (promis par Jean-Baptiste et par Jésus). Les deux expressions se rapportent au même événement, et à la même expérience vitale. ¹

La promesse d'une bénédiction particulière

Faisons un pas de plus : cette «effusion», ce «baptême» de l'Esprit-Saint devait constituer une des principales bénédictions attachées aux temps nouveaux. C'est si vrai que l'apôtre Paul pouvait définir les temps nouveaux inaugurés par Jésus comme ceux des dispensations de l'Esprit (II Cor. 3.8).

Nous ne voulons pas dire, bien sûr, que le Saint-Esprit n'existait pas auparavant. Le Saint-Esprit est éternel, puisqu'il est Dieu. Nous ne voulons pas dire non plus qu'il n'était pas à l'oeuvre auparavant. Au temps de l'Ancien Testament, il ne cessait d'agir — dans la création et la conservation de l'univers, dans la providence divine et

¹ Actes 1.4,5; 2.17,33

dans la révélation, dans la régénération des croyants, et dans la qualification d'individus choisis pour des tâches particulières.

Néanmoins certains des prophètes annoncèrent qu'aux temps du Messie Dieu accorderait une abondante effusion du Saint-Esprit, qui serait nouvelle et distincte, et de plus accessible à tous. C'est ainsi qu'Esaië a parlé du jour où l'Esprit serait «répandu sur nous d'en haut» (32.15). Dans Esaïe 44.3, Dieu nous a fait cette promesse : «Je répandrai des eaux sur le sol altéré, et des ruisseaux sur la terre desséchée; je répandrai mon esprit sur ta race, et ma bénédiction sur tes rejetons». Ezéchiel fait usage de termes semblables. Dieu lui dit : «Ils sauront que je suis l'Eternel, leur Dieu . . . car je répandrai mon esprit sur la maison d'Israël . . .» (Ez. 39.28,29). De même aussi, dans un passage plus connu, Dieu dit : «Après cela je répandrai mon esprit sur toute chair» (Joël 2.28).

Jean-Baptiste, le dernier prophète de l'ordre ancien, a résumé cette attente dans la parole bien connue qui attribue l'effusion de l'Esprit au Messie lui-même : «Moi, je vous ai baptisés d'eau; lui, il vous baptisera du Saint-Esprit» (Marc 1.8).

Il est à noter que cette prophétie de Jean, rapportée par les trois Evangiles synoptiques au futur simple («il baptisera»), prend dans le grec du quatrième évangile la forme d'un participe présent : «Je ne le connaissais pas, mais celui qui m'a envoyé baptiser d'eau, celui-là m'a dit : Celui sur qui tu verras l'Esprit descendre et s'arrêter, c'est celui qui baptise du Saint-Esprit» (Jean 1.33). Cet usage du participe présent place le fait énoncé hors du temps. Il décrit, non l'événement unique de la Pentecôte, mais le ministère appartenant en propre à Jésus, qui est «celui qui baptise du Saint-Esprit». ² Que dis-je, les mots mêmes, *ho baptizôn*, qui se rapportent ici à Jésus sont employés par

² Un autre exemple de cette construction se trouve dans Gal. 1.23, où Saul de Tarse est désigné comme *ho diôkôn hemas poté*, «celui qui autrefois nous persécutait», ou simplement «notre ancien persécuteur», expression indiquant ce qui le caractérisait avant sa conversion.

Marc pour désigner Jean-Baptiste lui-même. Habituellement Jean est nommé *ho baptistês*, «le baptiste», mais à trois reprises dans le récit de Marc (1.4; 6.14; 6.24) il est appelé *ho baptizôn*, expression que la version anglaise révisée traduit, littéralement, par «le baptisant», ou «le baptiste» parce que ce qui caractérise son ministère est qu'il baptisait d'eau, de même Jésus est nommé «le baptiste», ou «le baptisant» parce que le fait qu'il baptise du Saint-Esprit est le trait caractéristique de son ministère.

Cette mise en évidence du ministère propre et permanent de Jésus est renforcée par le verset 29 du même chapitre (Jn.1), où le baptiste dit : «Voici l'agneau de Dieu, qui ôte le péché du monde». Nous avons encore, en grec, un participe présent, *ho aîrôn*. Si nous rapprochons les versets 33 et 29, nous voyons que l'oeuvre propre de Jésus est double. Elle consiste à la fois à retrancher et à donner, elle ôte le péché et elle baptise du Saint-Esprit. Ce sont là les deux dons parfaits de Jésus-Christ, notre Sauveur. Ils sont liés l'un à l'autre, par les prophètes dans l'Ancien Testament, et par les apôtres dans le Nouveau Testament. Ils sont inséparables. C'est ainsi que Dieu, par la bouche du prophète Ezéchiel, énonce cette promesse : «Je répandrai sur vous une eau pure et vous serez purifiés. . . Je mettrai mon esprit en vous et je ferai que vous suiviez mes ordonnances. . . » (36.25,27).

Ces deux promesses de Dieu sont en fait les deux grandes bénédictions de l'«alliance nouvelle» prédite par Jérémie. Car les termes de l'alliance nouvelle contiennent ces mots : «je mettrai ma loi au-dedans d'eux et je l'écrirai dans leurs coeurs. . . je pardonnerai leur iniquité et je ne me souviendrai plus de leur péché».³

La façon dont les apôtres ont repris ces promesses relatives à la nouvelle alliance est un merveilleux témoignage de l'unité de l'Écriture. Ils savaient que la nouvelle alliance était désormais établie et ratifiée par le

³ Jér. 31.31-34. L'inscription de la loi dans le coeur devait être, à n'en pas douter, l'oeuvre du Saint-Esprit, ainsi qu'il ressort clairement d'Ez. 36.27 et de II Cor. 3.3, 6-8.

sang de Jésus (Mat. 26.28; Hébr. 7.22; 8.1-13). Ils parlaient donc sans restriction du libre accès que donne le Seigneur Jésus aux bénédictions liées à l'alliance nouvelle. C'est ainsi que Paul désignait les ministres de l'église chrétienne par la formule «ministres de la nouvelle alliance», alliance qu'il définissait aussitôt comme «le ministère de la justice» (c'est-à-dire de la justification) et «le ministère de l'Esprit» (II Cor. 3.6-9).

De la même manière, l'apôtre Pierre s'écriait le jour de la Pentecôte : «Repentez-vous et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour le pardon de vos péchés; et vous recevrez le don du Saint-Esprit» (Actes 2.38). Pierre assurait ainsi tous ceux qui se repentiraient et croiraient ⁴, et qui donneraient un témoignage public de leur foi repentante en Jésus par le baptême reçu en son nom qu'ils recevraient de Dieu deux dons gratuits, le pardon de leurs péchés et le don du Saint-Esprit.

En outre, une lecture attentive des deux premiers chapitres des Actes amène à conclure que ce «don de l'Esprit» est un synonyme de ce qui a été auparavant appelé «la promesse de l'Esprit» (1.4; 2.33,39), «le baptême de l'Esprit» (1.5) et «l'effusion de l'Esprit» (2.17,33), bien que deux de ces expressions paraissent souligner davantage le fait de donner et les deux autres le fait de recevoir l'Esprit. Nous pourrions pour nous résumer dire que ces croyants repentants reçurent le *don* de l'Esprit que Dieu avait *promis* avant le jour de la Pentecôte, et furent ainsi *baptisés* de l'Esprit que Dieu *répandit* le jour de la Pentecôte. Une remarque encore : l'apôtre Pierre se montre par la suite tout aussi convaincu de cette identité. Lors de la conversion de Corneille, par laquelle il reçut le Saint-Esprit, Pierre s'exprime de même, parlant à la fois du «baptême» et du «don» de l'Esprit (Actes 11.16,17).

A la lumière de tous ces témoignages bibliques il me paraît clair que le «baptême» de l'Esprit est la même chose

⁴ Il est clair que la foi était nécessaire en plus du repentir. Cela ressort du verset 41 «ceux qui acceptèrent sa parole» et du verset 44 «tous ceux qui croyaient», comme cela ressort d'ailleurs de tout le Nouveau Testament.

que la promesse, ou le don, de l'Esprit et fait partie intégrante de la bonne nouvelle du salut, tout comme la rémission des péchés. Très certainement, il ne faut jamais concevoir le «salut» en des termes purement négatifs, comme s'il consistait uniquement à nous arracher au péché, à la culpabilité, à la colère et à la mort. Nous louons Dieu de ce qu'il comporte toutes ces choses. Mais il comporte aussi la bénédiction positive de l'Esprit-Saint, qui habite en nous, nous libère, nous transforme et nous régénère. C'est un évangile tronqué que nous annoncerions si nous proclamions le salut sans le don de l'Esprit! En revanche, quel merveilleux évangile nous avons à offrir quand nous sommes fidèles à l'Écriture! Quand les fidèles se repentent et croient, Jésus non seulement ôte leur péché, mais encore il les baptise du Saint-Esprit. En vérité, ainsi que l'écrit Paul à Tite en termes frappants, lorsque Dieu nous «sauve», il ne se contente pas de nous «justifier» par sa grâce, il nous «purifie» également (2.14). Si, comme il est probable, Paul se réfère ici au baptême d'eau, il marque également le sens qu'il faut lui attribuer. Il le définit par une formule complexe et remarquable : c'est «le baptême de la régénération et du renouvellement du (ou : *par le*) Saint-Esprit, que Dieu a répandu sur nous avec abondance par Jésus-Christ notre Sauveur» (3.4-7). Ici donc on voit à nouveau que l'effusion de l'Esprit qui nous régénère et nous renouvelle fait partie de la grâce qui nous sauve. Le «baptême» ou le «don» de l'Esprit est bien une des bénédictions qui caractérisent les temps nouveaux inaugurés par Jésus-Christ.

La promesse d'une bénédiction universelle

Je voudrais montrer maintenant que l'effusion, ou baptême, de l'Esprit n'est pas seulement une bénédiction *spécifique* des temps nouveaux (en ce que les hommes n'y avaient pas accès auparavant) mais aussi une bénédiction *universelle* (en ce que tous les enfants de Dieu y ont maintenant accès par droit de naissance). Ceci ressortait déjà du fait qu'elle est incluse dans le salut que Dieu nous

donne en Jésus-Christ. Mais d'autres preuves le confirment.

La première est la prophétie de Joël et l'interprétation qu'en donne Pierre. Dans la promesse que Dieu nous fait par la bouche de Joël l'accent est mis sur l'universalité du don de l'Esprit. Voici en quels termes Pierre la rapporte : «Dans les derniers jours, dit Dieu, je répandrai de mon Esprit sur toute chair» (Actes 2.17). Cela ne peut pas vouloir dire : toute chair, qu'elle soit prête ou non à accueillir ce don, qu'elle ait ou n'ait pas la repentance et la foi; mais bien au contraire : quels que soient son statut et ses privilèges. Cela annonce qu'il n'y aura pas de distinction d'âge ou de sexe, de rang ou de race dans l'accès à ce don divin. Il est pour les fils et les filles, pour les jeunes et les vieux, pour les serviteurs et pour les servantes, et même pour «tous ceux qui sont au loin», c'est-à-dire pour les Gentils. Il faut entendre aussi que dans chacune de ces catégories la bénédiction inclut *tous* ceux qui se repentent et qui croient.

Aux temps de l'Ancien Testament, bien que tous les croyants fussent régénérés ⁵, le Saint-Esprit descendait sur certains individus, à certains moments, pour certains ministères. De nos jours encore, il qualifie des individus particuliers pour des tâches particulières, ainsi que nous le verrons. Mais aujourd'hui son ministère est plus étendu et plus profond qu'il ne l'était aux jours de l'Ancien Testament. Voyons donc quelles différences existent entre le ministère ancien et le ministère actuel du Saint-Esprit. Premièrement tous les croyants, toute chair, ont maintenant part à la bénédiction du Saint-Esprit.

⁵ Les preuves essentielles de ce fait sont des preuves indirectes. En premier lieu, ces croyants anciens étaient très certainement «justifiés» (cf. Rom. 4.1-8, basé sur Gen. 15.6 et Ps. 32.1,2) et il est difficile de concevoir comment un pécheur peut être justifié sans être régénéré. Deuxièmement, ils affirmaient qu'ils aimaient la loi de Dieu (par ex. Ps. 119.97). Puisque la nature non régénérée est hostile à Dieu et rebelle à sa loi (Rom. 8.7), il semble que ces croyants aient connu un renouvellement de l'être. Nous chantons les psaumes dans nos cultes chrétiens parce que nous y reconnaissons le langage de la régénération.

Deuxièmement, bien que les croyants de l'Ancien Testament aient connu Dieu et soient passés par la nouvelle naissance, il y a maintenant une habitation du Saint-Esprit parmi les hommes que n'ont pas connue les temps anciens et qui appartient en propre à la nouvelle alliance et au royaume de Dieu, aboutissement des promesses des prophètes et du Seigneur Jésus (Jér. 31.33; Ez. 36.26,27; Jean 14.16,17; Rom. 14.17). Troisièmement l'action spécifique du Saint-Esprit se rapporte aujourd'hui essentiellement à Jésus-Christ. Nous avons vu auparavant que dans son ministère de sanctification l'Esprit révèle Christ aux croyants et les façonne à l'image du Christ, ce que de toute évidence il n'aurait pas pu faire avant la venue du Christ (par ex. Jean 16.14; Gal. 4.19; Eph. 3.16,17).

Il semble clair qu'aux yeux de Pierre la prophétie de Joël promettait ce don, ou baptême, de l'Esprit à tous les croyants, si l'on se réfère à la conclusion de son grand sermon (Actes 2.38,39), dans laquelle il appliquait la prophétie à ses auditeurs : « Repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ pour le pardon de vos péchés; et vous recevrez le don du Saint-Esprit. Car la promesse (que nous avons héritée — cf. verset 33) est pour vous (aussi bien que pour nous), pour vos enfants et pour tous ceux qui sont au loin, en aussi grand nombre que le Seigneur notre Dieu les appellera ». La formule finale est une affirmation tout à fait claire et frappante. Elle souligne que la promesse du don, ou du baptême, de l'Esprit est pour tous ceux qui entendent l'appel du Seigneur notre Dieu. La promesse a exactement la même extension que la vocation. Quiconque reçoit l'appel de Dieu hérite la promesse de Dieu.

Le jour de la Pentecôte

Et c'est bien ce qui arriva! Trois mille de ceux qui entendirent la parole en ce jour se repentirent, crurent, et furent baptisés d'eau. Et, bien qu'il ne nous soit pas dit explicitement qu'ils reçurent la rémission des péchés et le don de l'Esprit, il y a tout lieu de penser qu'il en fut ainsi.

Ceci n'est pas une manière aventureuse de tirer argument du silence du texte sur ce point. Je fonde mon affirmation sur la promesse non équivoque de l'apôtre Pierre, qui dit à ceux qui l'écoutent qu'ils recevront ces dons s'ils se repentent, croient et sont baptisés. Il nous est dit (verset 41) qu'ils furent baptisés après avoir «accepté sa parole» (comprendons : dans le repentir et dans la foi). Puisqu'ils remplissaient ainsi les conditions, Dieu ne pouvait qu'accomplir sa promesse. Cela signifie que, selon le deuxième chapitre des Actes, deux collectivités humaines reçurent le «baptême», ou le «don», du Saint-Esprit le jour de la Pentecôte : les 120 au début du chapitre et les 3.000 à la fin.

Il ne semble pas que les 3.000 aient été l'objet des mêmes phénomènes miraculeux que les 120 (le vent impétueux, les langues de feu, ou le parler en langues étrangères). Du moins ne nous en est-il rien dit. Pourtant, en vertu de l'assurance que leur avait donnée Dieu par la bouche de Pierre, ils ont dû hériter la même promesse et recevoir le même don (versets 33,39). Néanmoins il y a une différence entre les deux groupes : les 120 étaient déjà régénérés et ils ne reçurent le baptême de l'Esprit qu'après s'être tenus dix jours devant Dieu. Par contre, les 3.000 étaient des incroyants, et ils reçurent simultanément le pardon de leurs péchés et le don de l'Esprit — et cela se produisit au moment même où ils se repentirent et crurent, sans qu'ils aient besoin d'attendre.

La distinction entre les deux groupes, les 120 et les 3.000, est très importante, parce que la *norme* d'aujourd'hui est certainement le cas des 3.000 et non (comme on le suppose souvent) celui des 120. Le fait que les 120 connurent deux expériences séparées est dû uniquement aux circonstances historiques. Ils n'auraient pas pu recevoir le don de la Pentecôte avant la Pentecôte. Mais ces circonstances historiques n'existent plus. Comme les 3.000, nous vivons après l'événement de la Pentecôte. Pour nous donc, comme pour eux, le pardon des péchés et le «don», ou le «baptême» de l'Esprit sont reçus en même temps.

Cela ne veut pas dire que tout ce qui touche au second groupe de la première Pentecôte constitue une norme pour les chrétiens d'aujourd'hui. On m'accordera volontiers qu'une moisson de 3.000 conversions obtenue par un unique sermon est chose assez exceptionnelle; cela dépasse certainement ce que peut normalement espérer un évangéliste dans le monde moderne!

A vrai dire, la première Pentecôte nous apprend au moins deux choses distinctes, dont le mélange, fréquent aujourd'hui, entraîne bien des confusions. La première vérité à retenir est que ce fut le dernier événement du ministère rédempteur de Jésus, la réalisation de la promesse séculaire de l'effusion de l'Esprit, conséquence de sa mort, de sa résurrection et de son ascension. En tant que tel, cet événement parachève l'inauguration de l'ère nouvelle, de l'ère messianique, ou des Temps de l'Esprit. En lui-même, il est unique, il ne saurait se répéter, pas plus que la mort, la résurrection et l'ascension du Seigneur qui l'ont précédé. Mais les bénédictions qu'il comporte sont pour tous ceux qui appartiennent au Christ. Depuis ce jour, tous les chrétiens, sans exception, participent à cette ère nouvelle; ils ont obtenu le pardon des péchés et le don de l'Esprit, auxquels le Christ leur a donné accès par sa mort, sa résurrection et son ascension, et par l'effusion de l'Esprit. En ce sens, ceux qui se convertirent le jour de la Pentecôte en entendant le sermon de Pierre étaient le prototype de tous les croyants.

Mais le jour de la Pentecôte a encore un autre sens, moins apparent. Il fut l'accomplissement, non pas uniquement de l'attente de la venue de l'Esprit, qui traverse tout l'Ancien Testament, mais aussi des promesses précises faites par Jésus dans la Chambre Haute, qui s'adressaient en premier lieu aux apôtres et dont la réalisation devait les équiper pour leur mission propre en les revêtant d'inspiration divine afin qu'ils enseignent avec autorité.

Il se peut même que la Pentecôte ait encore une troisième signification. On pourrait légitimement la considérer comme le premier «réveil», la première occasion

où l'Esprit ait déployé Sa puissance avec une telle ampleur que 3.000 personnes à la fois furent convaincues de péché, passèrent par la nouvelle naissance et furent accueillies dans la communauté chrétienne. De semblables réveils, manifestations exceptionnelles de la puissance de l'Esprit, sont intervenus à plusieurs reprises au cours de l'histoire de l'Eglise chrétienne. Mais on ne peut pas les considérer comme une norme.

Ce qui est normatif, par contre, c'est la promesse que Pierre fit, dans sa conclusion, à tous ceux qui à l'appel de Dieu se repentent et croient : ils reçoivent à la fois le pardon et le Saint-Esprit. Ces deux dons furent alors, et sont toujours, reçus en même temps. Ils ne sont pas séparés dans le temps, comme dans le cas des 120, qui était lié, nous l'avons vu, à des circonstances exceptionnelles.

Certains de mes lecteurs vont peut-être m'objecter tout de suite que le cas des 120 n'est pas unique, puisque l'expérience spirituelle de certains croyants samaritains et de certains disciples de Jean-Baptiste se déroula elle aussi en deux temps (Actes 8.5-17; Actes 19.1-7). Nous examinerons ces deux passages dans un instant. Mais auparavant il me faut répéter qu'une doctrine du Saint-Esprit ne saurait être construite sur des passages purement descriptifs des Actes. Il serait impossible d'édifier sur eux une doctrine cohérente parce qu'ils sont eux-même dépourvus de cohérence. On ne peut même pas tirer une doctrine du Saint-Esprit du simple *récit* de la Pentecôte; ce que je viens de tenter, c'est de déduire quelques conséquences de l'*interprétation* de l'événement que Pierre donne dans son sermon. De plus un des principes fondamentaux en matière d'interprétation biblique est de commencer par le général, et non par le particulier. La première question à poser est donc celle-ci : quel est, en général, l'enseignement des auteurs du Nouveau Testament concernant la réception du Saint-Esprit? Nous serons ensuite à même d'examiner, à la lumière de cet enseignement général, à la fois les apparentes déviations par rapport à la norme et l'ensemble

des récits des Actes.

La question est la suivante : quand et comment recevons-nous le Saint-Esprit? La réponse est simple et nette. Nous venons de voir ce qu'enseignait Pierre. Il nous reste à constater que Paul ne cesse d'enseigner la même chose : nous «recevons le Saint-Esprit», répète-t-il, non «par les oeuvres de la loi» mais «par la prédication de la foi», c'est-à-dire en écoutant l'évangile et en y croyant (Gal. 3.2). Plus simplement encore, nous «recevons par la foi l'Esprit qui a été promis» (Gal. 3.14). Et le contexte précise bien que cette «foi» n'est pas quelque acte de foi second, venant après la conversion, mais la foi qui sauve, celle qui répond à la bonne nouvelle et qui s'attache à Christ.

Les croyants samaritains

Maintenant que nous avons clairement appréhendé l'enseignement général de Jésus et de ses apôtres, selon lequel le don, ou le baptême, du Saint-Esprit est une bénédiction universelle, le bien commun de tous les enfants de Dieu, nous sommes en état de revenir aux deux passages des Actes où nous trouvons des hommes qui semblent être devenus croyants sans recevoir le Saint-Esprit. Dans l'examen attentif de ces deux cas nous ne pourrions que constater qu'il y a dans chacun d'eux quelque chose d'inhabituel, et même d'exceptionnel.

Le premier se trouve dans Actes 8.5-17. Le diacre Philippe a prêché l'évangile en Samarie, et plusieurs ont cru et ont été baptisés. Il ne fait guère de doute que ces hommes étaient authentiquement chrétiens. Il n'est nullement suggéré que leur adhésion à l'évangile ait été imparfaite. La seule exception concerne Simon le magicien, dont il nous est dit (verset 13) qu'il crut, mais dont la profession de foi se révéla fautive par la suite (versets 20-23). Le premier élément insolite de cet épisode est le fait que «les apôtres, qui étaient à Jérusalem, ayant appris que la Samarie avait accueilli la parole de Dieu, y envoyèrent Pierre et Jean» (verset 14). Pourquoi cela? Il ne nous est pas rapporté d'autre exemple d'un travail